



Identification et Atténuation des Impacts Environnementaux et Sociaux.

SAEP de BASSE-TERRE





REPUBLIQUE D'HAÏTI
DINEPA
Direction Nationale
de l'Eau Potable
et de l'Assainissement

PROGRAMME EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL DURABLE(EPARD)

**Département du Nord-Ouest
Commune de La Tortue**

Identification et Atténuation des Impacts Environnementaux et Sociaux.

SAEP de BASSE-TERRE

Préparé par : Frantz Alin Joachin

Spécialiste Environnemental

Révisé par : Ing. Aimond ALEXIS

Spécialiste Senior Environnemental et Social

DINEPA/DT

Non-Objection reçue le : 09 Avril 2019

Non-Objection donnée par les spécialistes de la Banque Mondiale : Kevin McCall et

Dorothee Georg

VERSION REVISEE

Mars 2019



Identification et d'Atténuation des Impacts Environnementaux et Sociaux.

SAEP de Basse-Terre, La Tortue

1. Introduction

Le projet d'alimentation en eau potable vise à appuyer les efforts de la DINEPA pour améliorer la disponibilité et l'accès aux services d'eau potable en milieu rural. Financé par la Banque Mondiale, le projet permettra la réhabilitation du système d'approvisionnement en eau potable (SAEP) sur l'Ile de La Tortue, à savoir, Basse-Terre. Toutefois, les travaux dudit projet ne seront pas sans effets sur le milieu récepteur.

L'objectif du présent travail est d'identifier les différents impacts environnementaux et sociaux et ensuite de proposer des mesures afin de minimiser les impacts sur le milieu naturel selon les exigences de la Politique de Sauvegarde Environnementale (OP. 4.01) de la Banque Mondiale et le Décret Cadre Environnement haïtien du 12 Octobre 2005. La visite a été réalisée le mardi 08 février 2018 et la gravité des impacts était considérée de moyen à faible dont la majorité n'est que temporaire soit pendant la phase des travaux.

2. Résumé de l'ancien SAEP

Le réseau hydraulique a été construit par l'Unité Centrale de Gestion (UCG) dans les années 1990. Le cyclone Matthew du 05 octobre 2016 a rendu dysfonctionnel le SAEP. Avec l'apparition du Cholera, aucune action pérenne n'a été entreprise jusqu'ici.

Ce réseau comprend une boîte de captage au niveau de la source Basse-Terre, un réservoir non sécurisé et cinq kiosques dont quatre sont en mauvais état.

3. Tableau de la Consistance des travaux

Pour les infrastructures du SAEP, l'action consiste à desservir la communauté par un captage gravitaire. Il prévoit donc:

SAEP	Travaux à exécuter	Nouvelle construction	Donation de terrain
BASSE-TERRE	1. La reconstruction du captage	NON	NON
	2. La construction d'un réservoir de 30 m ³	Oui	Même terrain que l'ancien réservoir
	3. La mise en place de 1500 ml de conduite en PEHD 63 mm (adduction et distribution) ;	NON	NON
	4. Test et réparation anciennes conduites ;	NON	NON
	5. Installation de vannes de 2"	NON	NON
	6. La réalisation de 3 kiosques d'accès à l'eau potable ;	Réhabilitation	Même terrain que les kiosques existants. Ne nécessitent pas de nouveau terrain
	7. Construction de chambre chloration 2.3 m x 2.3 m (modèle DINEPA) ;	Oui	Même terrain que le réservoir
	8. Fourniture et Installation de hypochlorateur HK-24.	NON	NON

4. Résumé du nouveau SAEP

Avec un impact sous forme d'amélioration de la santé, ce projet consiste à entreprendre une remise en état générale des ouvrages en visant la fiabilité du service et une meilleure amélioration dans l'exploitation du SAEP.

Le projet vise :

- d'accroître l'accès à l'eau potable dans la localité ;
- d'améliorer la pérennité de la gestion du SAEP ;
- de renforcer le rôle du CAEPA ;
- d'informer et de sensibiliser la localité sur les enjeux de l'eau.

5. Tableau des activités du réseau et leurs coordonnées géographiques

Activités	Location	Coordonnées GPS		IEM
		Lat.	Long.	
Captage	Basse-Terre/Point Oiseau	20,0038819	72,4300716	IEM_2
Réservoir	Basse-Terre/Point Oiseau	20,0034612	72,4301850	IEM_3
Kiosque_1	Basse-Terre_1	20,0029860	72,4306582	IEM_4
Kiosque_2	Bord de Mer	20,0015780	72,4257147	IEM_3
Kiosque_3	Bord de Mer	20,0016857	72,4247196	IEM_4
Kiosque_4	Bord de Mer	20,0016060	72,4312024	IEM_4

IEM : Indice Environnemental du Milieu

6. État Socio-Environnemental de chacune des Activités

Captage: Le captage de la source basse terre est constitué par un bassin maçonné, il reçoit une partie des eaux des émergences. Le bassin est équipé d'un trop plein et la conduite de départ en galvanise. Elle se situe à quelques mètres en aval du captage. La majeure partie de l'eau au niveau de ce captage sert pour alimenter un réservoir et quelques kiosques. Le captage n'est pas sécurisé, sachant qu'il y a la mauvaise utilisation du sol autour de l'ouvrage (plantation, déboisement). Le nettoyage et le traitement n'ont pas été faits régulièrement puisqu'il y a beaucoup de déchets sur le site.

L'environnement immédiat du captage a une bonne structure végétale qu'il est important de préserver pour maintenir le débit de cette source. Il n'y a pas aucun traitement au niveau de ce système. Il n'y a pas de clôture de protection, le captage reste assez vulnérable aux actes de malveillance parce qu'il est construit non loin d'une route très fréquentée.

Périmètres immédiats: Toutes les activités doivent être interdites à l'intérieur du périmètre des ouvrages pour éviter toute pollution de l'eau.



Captage source Basse-Terre

CAPTAGE			
Observations	Risques Sanitaires et Sociaux	Mesure à Prendre	Temps de réalisation
Érosion des terres en amont du captage Mauvaise utilisation du sol; Disponibilité de l'eau dans la zone; Présence des animaux près du captage. Pas de système de chloration sur le réseau;	- Risque de pollution par l'eau de ruissellement en période pluvieuse; - Risque de formation des vecteurs de maladie; - Risque de contamination par l'eau stagnante; - Risque de contamination de l'eau par des coliformes fécaux; - Contamination de l'eau par manque d'entretien du bassin.	- Mise en place des mesures d'hygiène et de sécurité dans l'enceinte du captage; - Plantation d'arbres en amont du captage dans le cadre de l'aménagement de l'environnement; - Programme de maintenance préventive des ouvrages et équipements; - Gérer au mieux les eaux du captage alimentant le réservoir et les kiosques; - Réhabiliter le réseau de distribution des eaux afin d'éviter des fuites entraînant des pertes inutiles d'eau; - Éviter l'utilisation du sol pour l'agriculture en amont du captage; - Veiller à ce que les arbres ne soient pas coupés pour protéger l'environnement;	Pendant et après les travaux.

		- Prévenir les gens de ne pas emmener les animaux près du captage.	
--	--	--	--

Réservoir: Le réservoir est fissuré et en mauvais état. Il n'y a pas de clôture de protection. Il nécessite de réhabilitation importante. On utilise autour du réservoir pour cultiver ce qui n'est pas recommandé afin d'éviter toute contamination et l'érosion du sol autour de l'ouvrage. La population utilise la dalle du réservoir à d'autres fins. L'eau coule sans aucun contrôle, et l'eau du réservoir déborde constamment entraînant un gaspillage de l'eau captée. Ce dit réservoir est placé sur une portion de terrain appartenant à l'état haïtien.

RESERVOIR				Responsable
Observations	Risques sanitaires et sociaux	Atténuations	Temps de Réalisation	
Érosion du sol à côté du réservoir ; Gaspillage d'eau dans le réservoir; Pas de chambre de chloration sur le réseau; Pas de clôture. Présence de la végétation spontanée sur le mur de l'ouvrage. Formation de flaques d'eau autour du réservoir	- Risque de contamination de l'eau par manque d'entretien; - Risque de contamination par la stagnation de l'eau dans le réservoir. - Risque de formation des vecteurs de maladie. - Risque de chute sur la dalle du réservoir. - Modification de qualité bactériologique de l'eau stockée dans le réservoir. - Risque de contamination et de	- Mettre en œuvre toutes les dispositions permettant de sécuriser le réservoir. - Limiter les écoulements d'eau autour du réservoir; - Aménagement paysager près du réservoir; - Conservation de l'eau grâce à la baisse des fuites dans le réseau; - Nettoyer et protéger le réservoir.	Pendant les travaux.	-Compagnie d'exécution -Compagnie d'exécution -Compagnie d'exécution -OREPA/CAEPA -OREPA/CAEPA

	prolifération bactérienne dans le réservoir.			
--	--	--	--	--

Nouveau réservoir: Le projet propose de construire un nouveau réservoir de 30 m³, il sera construit sur l'emplacement de l'ancien ouvrage. Dans ce cas, le filtrage de terrain n'est pas nécessaire.



Réservoir de Basse-Terre

Kiosques: Le drainage est défectueux pour certains des sites. Le choix pour le drainage doit prendre plus en considération le périmètre autour des ouvrages afin d'éviter des problèmes de santé publique. Il y a par ailleurs de nombreuses ruptures et une bonne partie de la ligne d'adduction est détruite évitant ainsi toute alimentation des kiosques. Ils sont dysfonctionnels et en très mauvais état du point de vue structurel. Certains kiosques sont ensablés, non connectés sur la ligne de distribution et utilisés à d'autres fins.

Les ouvrages sont vulnérables à l'augmentation du niveau de la mer et aux actes de malveillance du fait de leur proximité avec la mer. En effet, les déchets sont éparpillés aux alentours des kiosques. Autour du point d'eau, il n'y a pas de couverture végétale ce qui nécessitera une attention particulière.



Kiosques non fonctionnels

KIOSQUES ET CONDUITES				
Observations	Risques sanitaires et sociaux	Atténuations	Temps de Réalisation	Responsable
Ouvrages très proches de la mer. Érosion et déstabilisation du sol en certains points. Ouvrages en mauvais état. Pas de drainage autour des kiosques. Beaucoup de fuites sur les lignes. Absence de maintenance. L'utilisation des kiosques à d'autres fins.	- Risque infectieux à cause de la stagnation prolongée de l'eau à l'intérieur des kiosques ou fontaines. - Risque d'accumulation de matière organique dans les ouvrages. - Risque de prolifération bactérienne et de dégradation de la qualité de l'eau des kiosques. - Risque de corrosion du réseau par l'eau de mer.	- Aménager le site afin d'éviter la stagnation d'eaux usées. - Respecter le protocole de nettoyage adapté et des mesures de gestion en cas de contamination dans les kiosques. - Programmer des interventions d'entretien préventives au niveau des ouvrages. - Former le personnel aux règles d'hygiène et au bon fonctionnement des installations des ouvrages.	Pendant les travaux.	-Compagnie d'exécution -DINEPA et CAEPA -DINEPA/OREPA - DINEPA/OREPA/ CAEPA

La conduite d'adduction de ce captage est en très mauvais état, elle présente beaucoup de fuites importantes.



Kiosque et conduite sans protection

7. Paramètres environnementaux

Cette évaluation est une étape importante dans le projet, elle permet de bien identifier les impacts environnementaux auxquels vont faire face les projets dans la localité de Beauvoir. Elle comprend l'ensemble de démarche destinée à analyser les effets sur l'environnement naturel et humain du projet. Sa réalisation et son contenu sont imposés par la politique opérationnelle (OP 4.01) de la Banque Mondiale et le code de l'environnement (Décret 12 octobre 2005).

Tableau 1:Paramètre de l'environnement

Paramètres/Type d'impacts	Phase du projet			
	Construction	Gravité	Exploitation	Gravité
Air: Poussières	Oui	Mineure	Non	-
Eaux souterraines	Non	-	non	-
Impact écologique (flore et faune)	Non	-	Non	-
Bruit: variation	Oui	Mineure	Non	-
Sol: déchets, modification du sol	Oui	Mineure	Non	-
Érosion	Oui	Mineure	Non	-
Sédimentations	Oui	Mineure	Non	—
Impact visuel modification du paysage	Oui	Mineure	Oui	Mineure

Paramètres/Type d'impacts	Phase du projet			
	Construction	Gravité	Exploitation	Gravité
Impact social: emploi, revenu	Oui	Mineure	Oui	Moyenne
Pollution de l'eau	Non	-	Non	-
Hygiène et sécurité	Oui	Mineure	Non	-

8. Intégration des procédures environnementales et sociales de la Banque Mondiale

Les procédures environnementales sont conçues pour que les opérations de la Banque Mondiale n'affectent pas négativement l'environnement et les particuliers. Dans le cadre de ce projet, les procédures ont été appliquées et le projet est autorisé conformément à la Directive OP 4.01 du bailleur.

9. Consultation publique

Tel qu'il a été prévu dans le cadre de gestion environnementale et sociale du programme EPARD, un processus de consultation a été tenu par l'équipe environnementale et sociale au cours de la première phase de la consultation au niveau des localités ciblées par le programme sur l'Ile de La Tortue. Durant la visite au niveau de la localité de Basse-Terre, 1^{ère} section Pointe-Oiseau de cette Ile, des consultations publiques ont eu lieu en vue d'informer la population et les autorités locales (la Mairie, CASEC et ASEC) sur l'ensemble des activités prévues par la DINEPA pour la réhabilitation et l'extension du réseau d'eau potable de cette localité afin d'améliorer le niveau de la desserte en eau potable de la population de cette localité. Dans le quartier « Aux Palmistes », une rencontre a été tenue avec le Directeur de la Mairie dans l'objectif d'expliquer le contexte d'intervention du projet afin d'informer et de sensibiliser la mairie sur la nécessité d'avoir la participation/collaboration collective pour la réussite du projet. Le directeur de la mairie nous a accueilli de manière chaleureuse, et a félicité la DINEPA et la Banque Mondiale pour leur engagement d'améliorer l'accès à l'eau potable sur l'Ile.

Au cours de cette rencontre d'échange réalisée par la DINEPA conjointement avec le Maire où quelques notables de la zone ont pris part, l'accent a été mis sur les parties prenantes du projet, l'objectif et la consistance du projet, l'appui des autorités locales et de la population pour la réussite

du projet. En effet, l'équipe environnementale et sociale du programme avait expliqué qu'avec le financement de la Banque Mondiale, la DINEPA de concert avec l'OREPA-Nord envisage de réhabiliter le système d'alimentation en eau potable (SAEP) de cette localité en réalisant les travaux de réparations et de rénovation sur les infrastructures existantes, et la construction de certains ouvrages. Il a été précisé que ce projet vise la réhabilitation des ouvrages de captage de deux sources (Mapou et Basse Terre), la réhabilitation de kiosques, réparation et pose de canalisation (et accessoires hydraulique), mise en place de système de chloration et la construction d'un réservoir. L'accent a été mis sur la nécessité d'avoir l'appui des autorités locales et de la population afin de protéger l'environnement des captages. Les activités d'ingénierie sociale sont nécessaires pour remobiliser ou mettre en place le CAEPA pour la gestion du système. Il a été souligné que des mesures vont être adoptées afin de réduire les impacts de ces travaux sur l'environnement, et le directeur a précisé que la Mairie a un programme visant la protection et la préservation de l'environnement de l'île.

Nous avons évoqué la pérennisation du système qui est lié étroitement à la bonne gestion et à la volonté de la population à payer le service afin que l'entretien et la maintenance des infrastructures soient assurés après les travaux de réhabilitation. Nous avons avisé les gens sur d'autres consultations à venir dans le but de mettre en place une structure capable d'assurer la gestion ou l'exploitation du SAEP.

Le directeur a précisé aussi que la Mairie a un partenariat avec la CARITAS pour la réhabilitation du réseau Nan Morne, une localité ne faisant pas partir du programme EPARD. De plus, il souhaite l'extension du réseau vers Gros sable qui a environ 600 habitants (Directeur général de la Mairie). Il a aussi alerté le problème de chlore pour traiter l'eau provenant des sources. Pour le moment ce projet vise uniquement le réseau Basse-Terre.

Le processus de consultation, enclenché avant le démarrage des travaux, est un élément indispensable à la bonne marche de l'exécution du projet. Ce processus ne se limite pas aux activités de sensibilisation et de consultation au cours de la phase conceptuelle du projet, nous poursuivrons nos consultations tout au long de la phase de mise en œuvre du projet. Cette phase est d'une grande importance et requiert la présence d'un spécialiste social sur le terrain lors des activités de mise en œuvre du projet afin de minimiser les risques de conflit au niveau de la population de la zone affectée par le projet.

Cette réunion a eu lieu le Jeudi 8 Février 2018 à la mairie de la ville de « Aux Palmistes » avec les participants suivants :

Nom et prénom	Titre	Institution	Phone
Aimond ALEXIS	Responsable de suivi environnemental et social	DINEPA	3725-5354
Frantz Alin JOACHIN	Spécialiste Environnement	DINEPA	3635-2307
Jules Bernard MYRTHIL	Surveillant	Notable/population	4747-7269
Mercilia FORESTE	Propriétaire du site adjacent au réservoir	Notable/population	3117-6023
Kerlin JOSEPH	TEPAC	OREPA-Nord	4892-9367
Loudna ST LOUIS	TEPAC	OREPA-Nord	4892-9366
Vincyl MESIDOR	Ex-Trésorier CAEPA	OREPA-Nord	4326-3718
Sauliveur SYSSAINTHE	Directeur	Mairie de La Tortue	3814-4567

10. MECANISME DE GESTION DE DOLEANCES

Un mécanisme de gestion des plaintes (ou de doléances) est considéré dans le cadre du projet Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural Durable (EPARD) et ce mécanisme s'applique aussi dans le cadre de ce dossier. La DINEPA prévoit un système d'enregistrement des plaintes qui constitue une fiche (**voir annexe**) pour formuler des suggestions en vue d'apporter une solution durable à la satisfaction du projet et aux riverains.

Toutes les réclamations obligent à se mettre en cause et à penser sur l'origine du problème pour les résoudre définitivement. La fiche de suggestions doit être remplie par le réclamant accompagnée de l'ingénierie sociale et/ou TEPAC pour certifier que la réclamation est bien reçue et qu'elle sera traitée dans les plus brefs délais. Pour les suggestions et plaintes, l'ingénierie sociale et/ou les TEPACs doivent les enregistrer et les acheminer auprès de l'agent social de l'OREPA et ce dernier va les envoyer à la coordination du projet EPARD pour les acheminer ensuite à l'équipe de la Banque Mondiale.

11. Budget

Une estimation des coûts associée aux activités de l'évaluation environnementale et sociale du réseau d'eau potable de Basse-Terre s'avère nécessaire. De ce fait ce tableau suivant présente les activités et les montants alloués :

Estimation des coûts	
Activités	Montant
Clôture du captage	Inclus dans le projet
Clôture pour les réservoirs	Inclus dans le projet
Aménagement du paysage	\$ 2,000.00
Total	\$ 2,000.00

12. Conclusion

Le projet est conçu pour approvisionner la zone en eau potable. Il ne devrait générer aucun impact environnemental et social négatif significatif. Au contraire, il devrait contribuer à améliorer la qualité de la vie de la population rurale concernée. Toutefois, le projet de réhabilitation du SAEP de Basse-Terre est viable sur le plan environnemental et social.

Les mesures spécifiques de gestion des déchets sur le chantier à prendre par le contractant sont les suivantes:

Gestion des déchets solides ménagers et de chantiers

- Gestion des déblais/débris de la démolition (béton, bois, terre excavées) ou de la fouille par la récupération et la réutilisation dans des espaces appropriés;
- Gestion des emballages de ciment par la promotion de la récupération des parties réutilisables dans le réseau des petits commerces et l'évacuation de toute partie non utilisable vers un site de décharge autorisé par la Mairie;
- Les huiles et lubrifiants utilisés dans les équipements doivent être collectés et stockés dans des récipients jusqu'à ce qu'ils soient évacués de façon adéquate;
- Que tout changement d'huiles et lubrifiants doit être effectuée sur une zone appropriée où le sol est protégé avec des matériels imperméables et un récipient pour recueillir les déversements afin de s'assurer qu'aucun déversement ou autre fuite n'affecte les sous-sols et les eaux de surface et souterraines;

- Les sites doivent être nettoyés après chaque journée de travail évitant la création d'un environnement favorable pour des moustiques et animaux sur le chantier;
- Gestion adaptée des stockages des matériaux de construction en toute sécurité et de manière respectueuse de l'environnement afin de minimiser les envols de particules et de poussière;
- S'assurer que les déchets/déblais sont évacués et éliminés en toute sécurité sur le chantier.

A. Annexe 1: Directives Environnementales et sociales pour les Contractants

Les directives environnementales et sociales sont destinées à aider les personnes en charge de la rédaction des dossiers d'appels d'offres et elles devront être incluses dans les contrats des entreprises d'exécution des travaux afin qu'elles puissent intégrer dans ces documents des prescriptions permettant de protéger l'environnement et du milieu socio-économique.

Bonnes pratiques environnementales et sociales pour la bonne conduite des travaux

- Port d'équipements de protection individuelle obligatoires sur le chantier;
- Hygiène et sécurité dans les sites de travail ;
- Protéger les propriétés avoisinantes du chantier ;
- Assurer la collecte et l'élimination des déchets issus des travaux ;
- Informer et sensibiliser les populations avant toute activité de dégradation de biens privés ;
- Procéder à la signalisation des travaux lors des activités ;
- Respecter des sites culturels ;
- Protection de la végétation, des arbres et du paysage environnant ;
- Éviter au maximum la production de poussière ;
- Employer la main d'œuvre locale en priorité ;
- Protection de l'environnement contre les poussières et autres résidus solides ;
- Organiser le stockage des matériaux sur le chantier ;
- Protection de l'environnement contre le bruit: limiter les bruits issus d'activités susceptibles de perturber les riverains.

Bonnes pratiques de construction des infrastructures en eau

- Optimiser les choix des sites pour éviter le maximum possible les abatages d'arbres ;
- Rétablir la couverture végétale pertinent et de manière adéquate ;
- Prévoir les travaux de drainage pour évacuations des eaux autour des kiosques afin d'éviter la stagnation des eaux usées ;
- Respecter la réglementation sur l'ouverture et l'exploitation des sites.

Mesures en cas de découvertes archéologiques

- Lors des travaux des infrastructures, tous les fossiles, pièces de monnaie, objets de valeur ou antiquités, structures et autres vestiges ou objets d'un intérêt géologique ou archéologique découverts sur le chantier sont réputés être la propriété absolue du pays.
- En cas découverte de ces archéologiques, l'Entrepreneur devra prendre les mesures suivantes : (i) arrêt des travaux et circonscription de la zone concernée; (ii) saisine du Ministère chargé de la culture pour disposition à suivre.
- L'entrepreneur chargé des travaux doit prendre des précautions raisonnables pour empêcher ses ouvriers ou toute autre personne d'enlever ou d'endommager ces objets ou ces choses ; il doit également avertir la Firma de supervision de cette découverte et exécuter ses instructions quant à la façon d'en disposer.

Assurer une bonne qualité aux ouvrages (forages, réservoirs et kiosques), en procédant à des contrôles rigoureux des travaux, à la formation des ouvriers non qualifiés, au choix de technologies appropriées d'eau et d'assainissement.

B. Annexe 2 : Quelques dispositions importantes pour les travaux

Respect des réglementations

Le Prestataire de Services (PS) et ses sous-traitants doivent: connaître, respecter et appliquer les recommandations faites dans ce document et règlements en vigueur. Il doit aussi prendre toutes les mesures appropriées en vue d'atténuer les activités néfastes au regard à l'environnement et assumer la responsabilité de toute réclamation liée au non-respect du milieu récepteur.

Programme de gestion environnementale et sociale

La DINEPA propose au prestataire un Plan de Gestion Environnementale et Sociale qui devra servir de minimum requis pour ce suivi. Le prestataire pourra cependant y apporter des ajouts de façon appropriée pour faciliter le bon déroulement du chantier et la protection de l'environnement.

Installations et préparations des travaux

Affichage du règlement intérieur et sensibilisation du personnel, le Prestataire de service doit afficher un règlement intérieur de façon visible dans les installations de la base-vie prescrivant spécifiquement: le respect des coutumes locales; la protection contre les IST/VIH/SIDA; les règles d'hygiène et les mesures de sécurité.

Emploi de la main d'œuvre

Le Prestataire de service a l'obligation d'embaucher le plus de main-d'œuvre possible dans la localité où les travaux sont réalisés pour éviter des conflits liés aux activités du chantier.

Respect des horaires de travail

Le Prestataire doit s'assurer que les horaires de travail respectent les règlements nationaux en vigueur et aussi éviter d'exécuter les travaux pendant les heures de repos, les dimanches et les jours fériés.

Protection des ouvriers

Il (le prestataire de service) doit mettre à la disposition du personnel de chantier tous les accessoires de protection et de sécurité propres à leurs activités (casques, bottes, ceintures, masques, gants, gilets, lunettes et bouchons d'oreille, etc.) correctes et en bon état durant toute l'exécution des travaux. Il doit veiller aussi au port scrupuleux des équipements de protection sur le chantier.

Un suivi permanent doit être effectué à cet effet et, en cas de manquement, des mesures coercitives (avertissement, mise à pied, renvoi) doivent être appliquées au personnel concerné.

Désignation du personnel pour sécuriser

Le Prestataire doit assurer la garde, la surveillance et le maintien en sécurité de son chantier y compris en dehors des heures de présence sur le site. Pendant toute la durée des travaux et tous les jours sans exception (samedi, dimanche, jours fériés), de jour comme de nuit, pour minimiser tout incident et/ou accident susceptible de se produire en relation avec les travaux.

Mesures pour une bonne circulation

Il doit maintenir en permanence la circulation et l'accès des riverains en cours des activités. Il veillera aussi à ce qu'aucune fouille ne reste ouverte la nuit, sans signalisation adéquate et acceptable.

Pour le chantier

Règles générales

À toute libération de site, le Prestataire doit laisser les lieux propres en bonne et due forme pour son exploitation. Il ne peut être libéré de ses engagements et de sa responsabilité concernant leur usage sans qu'il ait formellement fait constater ce bon état. Une fois les travaux achevés, le prestataire doit: (i) enlever tous les équipements, le matériel, les déchets solides et liquides et les clôtures (si c'est le cas) etc.; (ii) rectifier les défauts de travaux et régaler toutes les zones excavées autour des réservoirs ou/et kiosques; (iii) nettoyer le site de tous les déblais.

NB. Toutes installations qui ont été endommagées lors des activités doivent être réparées et réaménagées par le Prestataire et remis dans un état plus ou moins acceptable à ce qu'elles étaient avant le début des travaux.

Protection des sites de conservation et des sites archéologiques

Si, au cours des travaux, des vestiges d'intérêt culturel, historique ou archéologique sont découverts, l'entreprise doit suivre la procédure suivante: (i) arrêter temporairement les travaux dans la zone concernée; (ii) aviser immédiatement le Maître d'œuvre qui doit prendre des dispositions nécessaires afin de protéger le site pour éviter toute destruction; (iii) s'interdire du périmètre de protection jusqu'à ce que l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques ait donné l'autorisation de les poursuivre.

Approvisionnement en eau sur le chantier

Le Prestataire doit s'assurer que les besoins en eau du chantier ne portent pas préjudice aux sources d'eau utilisées par les communautés locales. Il est recommandé d'utiliser les services publics d'eau potable autant que possible, en cas de disponibilité. L'eau de surface destinée à la consommation humaine (personnel de chantier) doit être désinfectée par chloration ou autre procédé approuvé par les services environnementaux et sanitaires concernés.

Le Prestataire doit respecter à tout moment les règlements sanitaires en vigueur. Les installations sanitaires doivent être respectées lors des activités. Il est interdit de lancer toute nature de rejet

d'effluents liquides (eaux usées, d'eaux de vidange des fosses, de boues, hydrocarbures) ou/et solides pouvant entraîner des modifications dans le milieu récepteur et qui peuvent incommoder les voisinages et polluer les eaux de surface ou souterraines.

Gestion des déchets solides

Le Prestataire doit gérer les ordures ménagères dans des poubelles et devant être vidées périodiquement. Pour des raisons d'hygiène, et pour ne pas attirer les vecteurs, une collecte quotidienne est recommandée, surtout durant les périodes de chaleur. Il doit éliminer ou recycler les déchets de manière écologiquement rationnelle. Il doit aussi acheminer les déchets, si possible, vers les lieux d'élimination existants.

Protection contre la nuisance sonore

Il est indispensable de limiter les bruits de chantier susceptibles de troubler gravement les riverains, soit par une durée exagérément longue, soit par leur prolongation en dehors des heures normales de travail. Les limites à ne pas dépasser sont: 55 à 60 décibels le jour; 40 décibels la nuit.

ANNEXES



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
DINEPA
Direction Nationale
de l'Eau Potable
et de l'Assainissement

FICHE DE PLAINTES

Date : _____

Dossier N° _____

PLAINTES

Nom du plaignant : _____

Adresse : _____

Section communale, localité ou habitation : _____

Nature du bien affectée : _____

DESCRIPTION DE LA PLAINTES

A _____, le _____

Signature du plaignant:

OBSERVATIONS DE LA COLLECTIVITE :

A _____, le _____

(Signature du Répondant):

RÉPONSE DU PLAIGNANT :

_____ A

_____, le _____

Signature du plaignant:

RESOLUTION

A _____, le _____

(Signature du Répondant):

(Signature du plaignant):



REGISTRE DE REQUETE D'INFORMATION/DOLEANCES

PROJET:

PAGE: _____

#	PRENOM ET NOM	TELEPHON E	TYPE DE LA REQUETE d'INFORMATIO N/ DOLEANCE	DATE RECEPTIO N	REÇU PAR	TRAITEMEN T/ REPONSE	DATE TRAITEMEN T/REPONSE	TRAITE PAR	TR RE